

Rapport au comité exécutif du CCR EOS du groupe de travail 3 du vendredi 26 janvier 2007 à Bilbao:

1. **Accueil:** Le président Daniel Le Fevre a accueilli les membres et les observateurs et présenté Alexandra Rodriguez, qui a été nommée “Assistante technique” du CCR pour un contrat de 2 ans, conformément aux discussions du comité exécutif.
2. **Ordre du jour:** Barrie Deas a demandé que la gestion et le contrôle des pêcheries exploitées par le secteur côtier, en particulier celles concernant des bateaux de moins de 10 mètres de long, soient inclus au programme de travail du groupe de travail 3 du CCR EOS. Il s’agit d’un secteur qui, tout du moins au Royaume-Uni, connaît une croissance importante. Il a expliqué que les questions qui le concernent de façon unique sont normalement d’intérêt moindre pour le CCR, ce qui explique une tendance à ignorer ces problèmes. Il a été convenu que ce sujet figurerait à l’ordre du jour de la prochaine réunion du groupe de travail 3. Barrie Deas a accepté de préparer un document détaillant les caractéristiques et les difficultés de ce secteur varié qui sera présenté en vue d’être étudié et débattu.
3. **Rapport de la réunion du groupe de travail 3 tenue à Paris le 3 novembre 2006:** Il a été adopté sans modification.
4. **Rapport concernant les décisions du conseil des ministres, décembre 2006:**

Le président a ouvert les discussions en faisant référence à une nouvelle “bible” pour l’industrie, en l’occurrence le règlement 2007 relatif au quota qui compte 213 pages.

Le Rapporteur, Jim Portus, a présenté un rapport verbal concernant les modifications importantes en matière de TAC, de quota et d’annexes, acceptées par le Conseil, qui concernent les pêcheurs de la Manche. De manière importante, ces dernières incluaient la décision d’adopter un “Plan de gestion à long terme” (MAMP) pour la sole en 7e qui prévoit une réduction à 16 jours par mois pour les chalutiers à perche et les fileyeurs qui ciblent le stock. La réduction est de 20% comparée à la limite de 2005. Il estime que le CCR EOS a rendu un bon service à l’industrie de la pêche en proposant un certain nombre de choses à la Commission qui ont été adoptées. Une discussion a suivi.

Des préoccupations ont été émises, selon lesquelles la Commission semblerait déterminée à étendre à toute la zone VII des contrôles de l’effort similaires à ceux de la zone de reconstitution du cabillaud. Ceci en dépit de la “zone de Trevoise” en mer Celtique qui a été introduite en guise d’alternative au temps en mer limité.

Hier, le groupe de travail 2 a accepté la mise en place d’un groupe de discussion sur le cabillaud et les membres du groupe de travail 3 ont été encouragés à participer pleinement à ses réunions. Si l’industrie ne peut pas proposer d’alternatives au régime CRZ peu pratique, alors les pêcheries mixtes et riches qui sont une des caractéristiques de la Manche et de la mer Celtique risquent d’être menacées. Le point est que depuis 1996 toutes les eaux occidentales sont soumises à un régime obligatoire de limite de l’effort. Ce facteur et la logique du régime CRZ de l’effort feront l’objet d’une étude lors du colloque commun sur le cabillaud du CCR MN et du CCR EOS au début du mois de mars, en particulier à la lumière des changements récents apportés aux régimes de surveillance et de contrôle.

Le sujet de l'impossibilité pour les skippers lorsqu'ils sont en mer de respecter sans hésitation les limites de "pourcentage", telle que la prise accessoire de cabillaud de 5%, la marge de tolérance de 8% des quantités dans le livre de bord etc. a été soulevé. Ce sujet sera revu plus tard lors des discussions avec la nouvelle agence de contrôle des pêcheries. Le président a suggéré que ceci pourrait également faire partie du travail du groupe de discussion sur le cabillaud du groupe de travail 2/ groupe de travail 3. Il espère qu'une importante participation à ces manifestations puisse avoir pour résultat des propositions de changement.

5. **Steve Mackinson du CEFAS:** Steve a effectué une présentation PPT sur le thème des propositions de gestion à long terme de certains stocks en zone 7. Le projet est financé par DEFRA et Steve a demandé le soutien des membres du CCR EOS pour en faire une réussite. Les données utilisées pour démarrer le projet sont celles du CSTEP entre 2003 et 2005. D'autres données sont primordiales pour identifier les interactions entre différents métiers, flottes et pêcheries. Il est essentiel que les flottes de tous les états membres participent pleinement à ce projet.

Une séance de question-réponse a suivi. Le président a émis l'opinion selon laquelle la gestion future des pêcheries doit se faire à long terme. La Commission est dans l'obligation de permettre à chaque pêcherie d'atteindre le rendement maximum durable avant 2015. Ce projet facilitera la recherche d'une meilleure connaissance des pêcheries donnant lieu à une meilleure gestion à long terme.

Il a été confirmé que bien qu'elle soit financée au départ par DEFRA, l'étude devrait être bien accueillie dans chaque état membre. Le travail n'a pas encore démarré, mais l'idée du projet bénéficie d'un large soutien. Il a été reconnu d'un commun accord que la collaboration entre les institutions scientifiques de la pêche partout en Europe est essentielles afin que les données relatives à toutes les flottes et à tous les stocks exploités puissent être réunies de façon claire, uniforme et structurée. L'occasion se présente également d'étudier l'impact et l'efficacité des démarches déjà entreprises et des mesures déjà introduites de sorte que la voie menant au RMD avant 2015 puisse être empruntée sans heurt et sans les régimes sévères expérimentés par le passé.

Le financement de cette étude est limité et insuffisant pour examiner chaque flotte et chaque stock dans le délai imparti, d'autant plus que 64 groupes séparés ont été identifiés dans la Manche seule. Il a été suggéré que l'expérience de la sole en 7e puisse offrir un exemple de coopération entre les institutions des états membres et les organisations de l'industrie. Le plan de gestion à long terme introduit actuellement découle d'une étude et de discussions au niveau international, d'une durée de 3 ans. Il pourrait former la base d'un modèle à l'intention d'autres pêcheries et segments de flotte.

Il a été convenu que le secrétariat redonne aux membres la "liste de contrôle" du RMD dérivée de l'atelier mixte tenu à ce sujet à Edimbourg.

Au cours des discussions la question a été posée à propos des dates de l'année de gestion des quotas et il a été suggéré que le CCR EOS soutienne l'idée d'un départ en avril de "l'année".

6. **Invest in Fish Southwest (iFSW): Présentation de Heather Squires:**

Heather Squires a fait une présentation PPT qui avait déjà été visionnée lors du groupe de travail 2 la veille. Elle a répondu ensuite aux

questions.

Il a été suggéré que le modèle bio-économique mis au point par le projet IiFSW pourrait se révéler être un outil précieux pour les gestionnaires de pêcherie et pourrait ajouter une quantité de travail importante à celui entrepris par Steve Mackinson.

Heather a confirmé que le modèle n'a utilisé qu'un ensemble de données du Royaume-Uni et que les données des autres états membres permettraient d'obtenir de meilleurs résultats. Il a été convenu que lors de la prochaine réunion du groupe de travail 3, du temps serait réservé pour réaliser une simulation complète à titre d'étude de cas.

Les modèles CEFAS et IiFSW seront examinés afin d'établir la compatibilité et de déterminer le rôle pouvant être joué à l'avenir par chacun en tant qu'outils utilisés par les gestionnaires dans le but d'atteindre le RMD.

7. **Gestion de la coquille saint Jacques:** Le compte rendu de la réunion tenue à Londres le 10 octobre 2006 a été présenté. Le groupe de travail 3 a débattu les différentes façons de développer les points soulevés lors de cette réunion. Les différentes méthodes de gestion de la coquille Saint Jacques utilisées par chaque état membre ont été présentées et par l'intermédiaire de la réunion du groupe de travail 3 à Paris, la conférence a recommandé un certain nombre d'études et d'essais qui pourraient être entrepris pour déterminer si l'harmonisation serait ou non bénéfique.

Le comité exécutif a reçu les propositions, mais il semblerait qu'aucun progrès n'ait été fait au niveau des essais dans aucun des états membres. Le délégué de l'île de Man a indiqué que les pêcheurs à la coquille saint Jacques accepteraient de réaliser des essais dans la pêcherie à la coquille saint Jacques mannoise.

Le président a demandé si l'accord existant au sein du groupe était suffisant pour proposer, par exemple, une taille standard d'anneau ou de maillage sur les dragues. Les essais proposés à Londres ont reçu un certain soutien, mais un certain nombre de participants ont souligné que l'état des stocks de coquille saint Jacques ne préoccupe pas la communauté scientifique et qu'en conséquence il n'existe aucun désir de proposer une plus grande sélectivité. Le projet "Eco-Dredge" réalisé par le SFIA a été rappelé au groupe.

Il a été rappelé aux délégués que chaque état membre a le droit pour des raisons qui lui sont propres d'imposer à ses pêcheurs des règlements plus stricts que ceux de la PCP. Leur application aux autres états membres, telles que les règles françaises pour la coquille saint Jacques, nécessite une justification scientifique. Ceci pourrait s'appliquer aussi avec le temps aux règles britanniques concernant le bar (MLS 40cm) qui seraient étendues aux autres. Le président a conclu les discussions en suggérant que le CCR EOS et plus particulièrement le groupe de travail 3 étudie les pêcheries non soumises au TAC telles que la coquille saint Jacques et le bar avant qu'elles ne deviennent un sujet de préoccupation au niveau scientifique. Il a été convenu que le bar figure à l'ordre du jour de la prochaine réunion du groupe de travail 3.

8. **Questions de contrôle: Sven Tahon:** Sven a fait une présentation PPT au groupe de travail 3 qui expliquait les fonctions prévues de la nouvelle agence de contrôle qui sera basée en Espagne. Il a répondu aux questions après sa présentation.

La question des débarquements INN et de l'utilisation incomplète du VMS dans les pays tiers et en fait dans tous les états membres a été posée. Ce manque d'harmonisation est une source de frustration pour les inspecteurs et pour les pays dont les pêcheurs respectent les règlements.

Des questions ont été posées à Sven concernant l'attitude de l'agence par rapport à la marge de tolérance de 8%. Il a répondu qu'une tolérance ne doit s'appliquer qu'à un chiffre exact, par exemple au point de débarquement. Le chiffre d'origine de 20% reflétait les difficultés à bord, cela n'a pas diminué. Il posera la question aux personnes responsables à l'agence.

Sven a confirmé que l'agence n'a commencé à travailler que récemment et qu'elle cherche encore ses repères et qu'il faudra quelque temps avant que les choses ne se tassent. Les officiels chercheront des façons de garantir que chaque état membre interprète et applique les règles de la PCP de façon uniforme afin de garantir la conformité.

9. **Questions diverses:** Il a été convenu qu'il serait préférable de traiter les questions concernant plusieurs groupes lors de réunions communes. Le temps accordé à ces questions sera déduit du temps réservé à chaque groupe de travail individuel. Le secrétariat évoquera ce point lors de la prochaine réunion du comité exécutif qui doit avoir lieu à Caen, en Normandie.

Jim Portus, Rapporteur, 12 février 2007.